

Monsieur Dominique BURTIN
Président du Comité de Quartier
Brivazac-Candau
37 avenue de Candau
33600 PESSAC

Pessac, le 03-08-2022

Objet : Stationnement et circulation avenue de Candau

Nos références : LR/NB – GDU n°246531

Affaire suivie par : Laure ROMANI

Monsieur le Président,

Votre courrier du 12 juillet 2022 concernant le projet immobilier situé au niveau de l'avenue de Candau a retenu toute notre attention.

L'ensemble de vos remarques et points de vigilance ont été transmis au service urbanisme de Bordeaux Métropole pour qu'une bonne prise en considération des différents aspects relatifs à la future construction puisse être réalisée.

Concernant la question du sens de circulation de l'avenue de Candau, la mise en place d'un sens unique n'est pour l'heure pas prévue. Celle-ci aurait pour conséquence une augmentation des vitesses pratiquées et engendrerait des contraintes d'accessibilité pour le quartier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Stéphane MARI

Adjoint au Maire Délégué à la Proximité, aux Mobilités

A la Sécurité et aux Espaces Publics



MAYOR DE VILLE

Place de la Ve République BP 40096 - 33604 Pessac cedex
T. 05.57.93.63.63 F 05 57 93 63 35 - courrier@mairie-pessac.fr
www.pessac.fr



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Pôle Territorial Sud
DGEP - Service Territorial 4
T 05-57-93-65-85
espaces-publics@mairie-pessac.fr